

CONVOCAATION A LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL



Le collège des bourgmestre et échevins invite les membres du conseil communal à se réunir dans la salle de conférence de la mairie à Berg en date du vendredi 4 juillet 2025 à 08.30 heures pour délibérer sur le présent

ORDRE DU JOUR

Séance à huis clos (1 point) :

A. Affaires de personnel :

- a. Nomination définitive d'un fonctionnaire communal du service urbanisme et environnement, relevant du groupe de traitement B1, sous-groupe administratif.

Séance publique (21 points) :

1. Pacte climat :
 - 1.1. « Leitbild ».
2. Comptabilité :
 - 2.1. Etat des restants 2024.
 - 2.2. Approbation de recettes.
 - 2.3. Subsidés ordinaires aux associations locales.
3. Conventions :
 - 3.1. Mise à disposition de locaux aux associations locales.
 - 3.2. Mise en œuvre et soutien financier du mini-projet « Atelier artistique » à Mensdorf dans le cadre du « projet parapluie » du GAL LEADER Miselerland.
4. Actes de vente, d'échange et d'acquisition :
 - 4.1. Approbation d'un acte de vente concernant un terrain sis section E de Mensdorf « Danzplaz ».
 - 4.2. Approbation d'un acte de vente concernant un terrain sis section E de Mensdorf « Rue Strachen ».
 - 4.3. Approbation d'un acte de vente concernant un terrain sis section A de Berg « rue du Château ».
 - 4.4. Approbation d'un acte de vente concernant un terrain sis section A de Berg « Rue du Château ».
 - 4.5. Approbation d'un acte de vente concernant un terrain sis section A de Berg « Rue du Château ».
 - 4.6. Approbation d'un acte de vente concernant des terrains sis section E de Mensdorf « auf Pudels » et « auf dem Flessen ».
 - 4.7. Approbation d'un acte de vente concernant un terrain sis section E de Mensdorf « Rue de Beyren ».
 - 4.8. Approbation d'un acte de vente concernant une terrain sis section E de Mensdorf « Rue d'Uebersyren ».
 - 4.9. Approbation d'un acte de vente concernant des terrains sis section E de Mensdorf « Birk » et « rue d'Uebersyren ».
5. Règlements communaux :
 - 5.1. Modification du règlement de police relatif à l'utilisation des dépôt de déchets verts à Berg et à Roodt/Syre.
 - 5.2. Règlements de circulation.
6. Point ajouté par la fraction « déi gréng » : Heures d'ouverture de la Brasserie « Monkel » à Olingen.
7. Informations aux membres du conseil communal.
8. Rapports des représentants auprès des différents syndicats.
9. Questions aux membres du collège des bourgmestre et échevins.

Berg, le 27 juin 2025.

Le collège des bourgmestre et échevins,